

La rénovation énergétique des bâtiments



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Bâtiments

Les enjeux du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)

- **un enjeu écologique** : réduction des consommations énergétiques pour lutter contre le dérèglement climatique ;
- **un enjeu social** : lutte contre la précarité énergétique et réduction des charges pesant sur les ménages pour améliorer le pouvoir d'achat ;
- **un enjeu économique** : soutien au développement de la filière de rénovation énergétique et à l'activité dans le bâtiment, secteur créateur d'emplois locaux

Le PREH s'accompagne de dispositifs de conseil pour déclencher la décision, d'aides financières à la réalisation des travaux et d'une mobilisation des professionnels pour favoriser leur montée en compétence.

Déclinaison territoriale pilotée par la DRIHL et le Conseil régional, en association avec l'ADEME, la DRIEA, la DIRECCTE et la DRIEE

Objectif national : 500 000 logements /an
Objectif Ile-de-France : 125 000 logements / an (SRCAE)

Bâtiments

Quelles solutions de travaux privilégier en fonction des logements ?

- Une étude confiée au CSTB portant sur **5 bâtiments types représentatifs du parc francilien** réalisée lors de l'élaboration du SRCAE
 - **Fort potentiel de réduction** des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre associées, en particulier pour les logements construits avant 1974 : **de 40 % à 80 %** lors d'une rénovation ambitieuse du bâtiment (isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, du système de ventilation et du système de production de chauffage et d'ECS, installation d'un système de régulation)
 - Commencer par **la rénovation complète de l'enveloppe** afin de réduire le besoin en énergie puis remplacer les systèmes de production de chaleur.
 - De nombreuses configurations offrant des **temps de retour sur investissement** intéressants.

Cible prioritaire de rénovation :
immeubles et maisons individuelles construits entre 1949 et 1974
(performances thermiques très faibles).

Bâtiments

ADEME – www.renovation-info-service.gouv.fr / Réseau RIS

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

DIRECTION RÉGIONALE
ÎLE-DE-FRANCE

**J'appelle le n° national
pour être mis en relation
avec un conseiller**

► N°Azur 0 810 140 240

du lundi au vendredi de 9h à 18h

Prix d'un appel local

Avant d'appeler,
munissez-vous de votre dernier avis d'imposition



Je souhaite
être rappelé ►

**Je trouve
le conseiller
le plus proche
de chez moi**



Contactez
un conseiller ►



80%

des travaux
de Pascal et
Véronique
subventionnés

Voir tous les
exemples ►

**Je découvre
les nombreuses aides
qui existent pour financer
mes travaux de rénovation énergétique.**

Découvrez
vos aides ►

Réseau local de 80 conseillers Info-Energie en IdF, financés et formés par l'ADEME et la région ayant pour mission de délivrer une information gratuite et objective pour les particuliers. 22 structures porteuses (Point RIS ou ALEC).



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

île de France

Conseil régional

Bâtiments

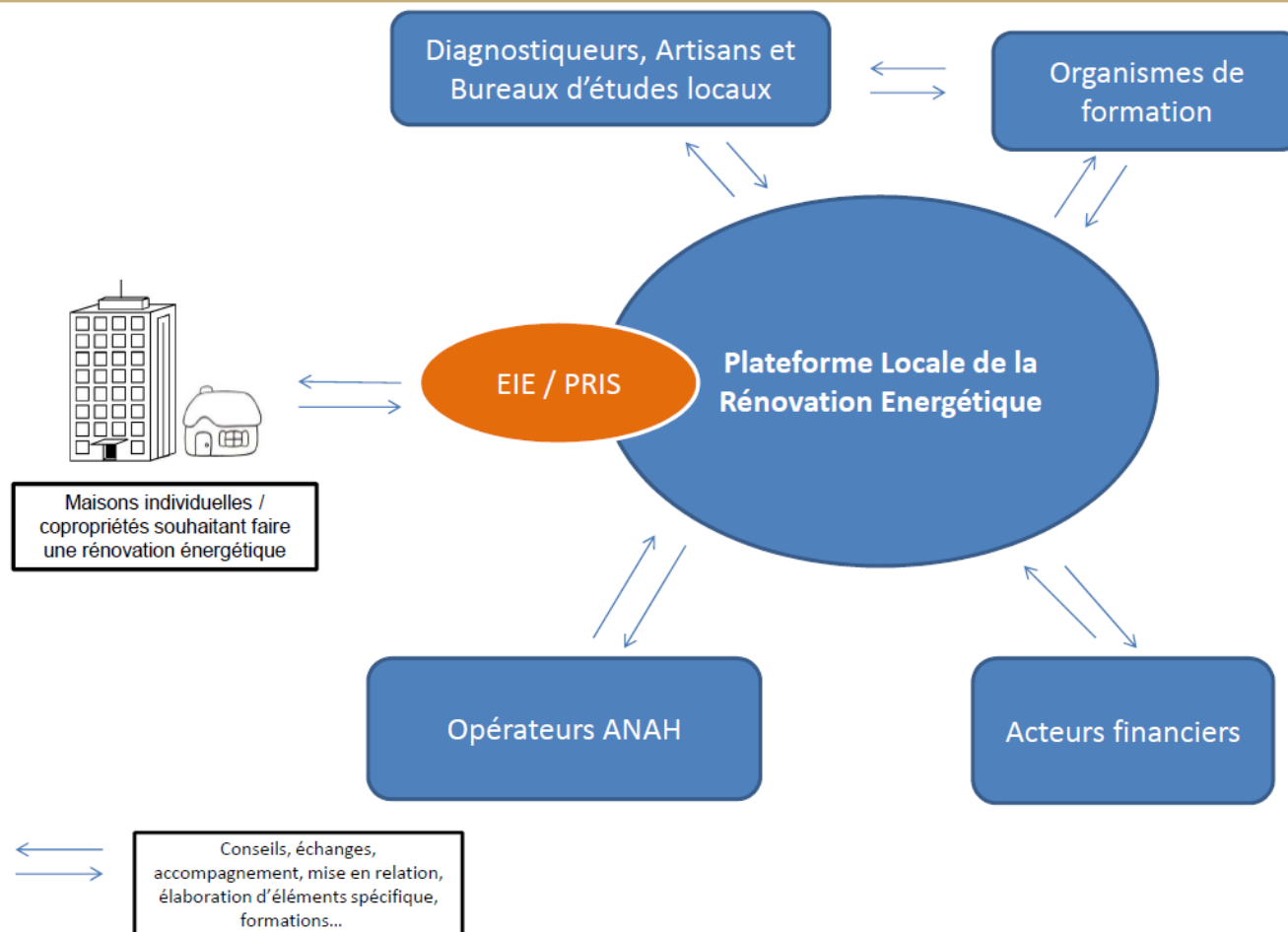
ADEME – Plateformes Locales de la Rénovation Energétique

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

DIRECTION RÉGIONALE
ÎLE-DE-FRANCE



→ 2 appels à projets en 2014 pour une dizaine de candidats



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

île de France
Conseil régional

Subventions aux Audits / études / outils d'aide à la décision :

- subvention jusqu'à 50% du montant plafonnée à 50 000 €
- subvention jusqu'à 80 000 € pour les copropriétés (études de maîtrise d'œuvre)

Subventions aux Investissements de rénovations exemplaires au travers d'appels à projets (AAP) :

- AAP Réhabilitation durable (5^{ème} session) : aide à 120 €/m² plafonnée à 400 000 € pour les logements sociaux et les bâtiments publics et aide 120 €/m² plafonnée à 200 000 € pour les bâtiments tertiaires
- AAP Copropriétés durables : (2^{ème} session) : aide 120 €/m² plafonnée à 400 000€

Bâtiments

Financements du Conseil régional d'Ile-de-France

Réflexions menées depuis 2010

- permettre une massification des rénovations énergétiques
 - Adapter les aides aux cibles prioritaires que sont les ménages précaires et les copropriétés
 - Améliorer l'impact du financement
- ➔ **Compléter et faire évoluer le régime de financement**

Les mises en œuvre de la Région

- Création de la **SEM Energies Posit'if** pour déployer une offre de tiers-financement à destination des copropriétés et des petits bailleurs
- Adaptation des dispositifs existants et création de nouveaux dispositifs comme **l'abondement des aides de l'ANAH**
- Recours à des instruments financiers alternatifs : **expérimentation en 2015 d'un éco-prêt collectif bonifié.**

La démarche partenariale mise en avant :

1. avec les collectivités locales : soutien aux structures locales d'accompagnement type EIE, ALEC, PRIS etc ; SEM
2. avec les agences nationales : dispositifs communs avec l'ADEME depuis 2008 et l'ANAH depuis 2 ans
3. avec la Commission européenne avec la mobilisation des fonds FEDER